



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ N°2021-37 du 7 octobre 2021
modifiant l'arrêté du 30 septembre 2021
fixant la liste des candidats pour l'élection des
membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne et de la
chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine
SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE 2021**

(rectificatif)

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 713-4, R. 713-6 à R. 713-12 ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 2, L. 5 et L. 6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'arrêté n°2021-36 du 30 septembre 2021 fixant la liste des candidats pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne et de la chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine

Considérant que l'arrêté susvisé comporte deux erreurs matérielles qu'il convient de rectifier,

Sur proposition du secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 septembre 2021 susvisé est modifiée comme suit :

- dans la catégorie Industrie, sous-catégorie de 0 à 19 salariés, le siège social de l'entreprise de la candidate suppléante à la CCIR et à la CCIT, Mme Callarec Christelle est situé à Breteil (et non à Rennes) ;
- dans la catégorie Services, la première sous-catégorie est de 0 à 9 salariés (et non 19).

Article 2 : le reste est sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 7 octobre 2021

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME